

L'enfance abandonnée en Algérie

Dr. Kellou – Djitli Farida
Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme
– EPAU - Alger

Résumé:

L'un des droits les plus précieux de l'enfant c'est d'avoir une maison et une famille pour s'occuper de lui afin d'être aimé, protégé, soigné, éduqué et scolarisé. Un enfant abandonné est un enfant sans famille, sans père, conçu hors du cadre légal du mariage; Cette filiation se réfère chez l'être humain à trois axes: biologique, juridique et psychique.

L'enfant a besoin, pour sa construction identitaire, de ces liens qui assurent sa stabilité, permanence, et lui procurent un sentiment de continuité d'être et de sa sécurité interne. Ces liens lui permettent aussi de se situer dans une histoire, la sienne et celle de ses parents, dans un réseau généalogique. Ils lui assurent un ancrage trans- générationnel entre le passé et le futur, ainsi qu'un sentiment d'appartenance à un corps familial.

En Algérie le nombre de ces enfants ne cesse d'augmenter, La plupart d'entre eux sont nés dans des hôpitaux désignés par un matricule, ensuite placés dans des pouponnières, après dans des cités d'enfance. Ces enfants présentent presque tous un retard scolaire, dû aux troubles psychiques, comportementaux et cognitifs.

Mots- clés : Enfant Abandonné - Illégitime -Pupille - Filiation - Retard scolaire.

Algerian deserted children

Dr. Kellou – Djitli Farida
Ecole Polytechnique d'Architecture
et d'Urbanisme – EPAU Alger,

Abstract :

One of the most precious rights for the child is to have a home and a family that cares for him in order to feel loved, protected, educated and schooled. An abandoned or natural child is someone without a family, a father, conceived outside of wedlock. For the human being, this affiliation refers to three areas: biological, legal and psychic axis.

The child needs these links that provide stability, permanence and a sense of continuity in being and thus providing internal security, in order to have an identity construction. These links also allows him to be identified throughout his own story and that of his parents in a genealogical context. They insure him a trans-generational anchorage between the past and the future and a sense of belonging to a family entity.

In Algeria the number of children is increasing, most of them are born in hospitals designated by a number, then placed in nurseries, while others are referred to childhood cities. Almost all of

these children have a school delay due to the psychological, behavioral and cognitive problems they suffer from.

Keywords: child Abandoned - Illegitimate - Pupil - Filiation - school delay.

الطفولة المسعفة في الجزائر

د/ فريدة قلو- جيتلي

المدرسة المتعددة التقنيات للهندسة المعمارية والتعمير- الجزائر-

ملخص:

واحدة من أثنى حقوق الطفل هو أن يكون له بيت وأسرة للعناية به من أجل ان يكون محبوبا ومحما ومعالجا ومتربيا ومتعلما. الطفل المسعف، أو اللقيط أو الطبيعي، هو طفل بدون أسرة، بدون أب، أنشأ خارج الإطار القانوني للزواج. عند الانسان هذا الانتماء يرجع إلى ثلاثة محاور هي: البيولوجي والقانوني والنفسي. يحتاج الطفل لبناء هويته لهذه الروابط التي تقدم الاستقرار والديمومة، وتوفر الإحساس بالاستمرارية والأمن الداخلي. هذه الروابط تسمح له أيضا أن يكون له تاريخه الخاص وتاريخ أبائه في إطار الشبكة النسبية. وهذا يضمن له بالانتماء إلى العائلة.

في الجزائر عدد هؤلاء الأطفال آخذ في الازدياد، معظمهم يولدون في المستشفيات كأرقام، ثم ينتقلون إلى الحضانة ثم إلى أحياء الطفولة؛ هؤلاء الأطفال تقريبا كلهم يعانون من تأخر دراسي ويرجع ذلك إلى مشاكل نفسية وسلوكية ومعرفية. الكلمات المفتاحية: الطفولة، الطفل المسعف، اليتيم، التأخر الدراسي.

Introduction:

La question des origines est une question cruciale. Beaucoup d'enfants abandonnés et adoptés posent des questions sur leur origine

Certains, même devenus parents et grands-parents, disent que cette question les hante journallement

« Pourquoi m'a-t-on abandonné ? »

Le mot abandon est un mot qui n'est pas sans résonance, il réveille en nous des angoisses refoulées : angoisses d'abandon, de perte, de séparation et de mise à distance.

C'est laisser « à la merci de », mais c'est surtout rompre les liens de filiation

Abandonner selon le dictionnaire c'est « ne plus vouloir, renoncer, rejeter». **(Robert (2010))** « Laisser quelqu'un, en un lieu quelconque sans s'en soucier ni s'en occuper davantage » **(Larousse (2013))**.

S'éloigner de quelqu'un, le laisser définitivement, sans secours (Dans son sens étymologique « à bandon »).

Les travaux de Spitz sur l'hospitalisation, ceux D'Anna Freud et Bowlby sur la séparation sont maintenant suffisamment connus pour que soit admis le fait qu'un nourrisson privé de la présence et des soins de sa mère sombre dans un profond de marasme et de tristesse, quant aux adolescents qui se plaignent d'être incompris peuvent même se suicider (**Arfouilloux, JC(1983)**)

L'enfant abandonné est vécu comme coupable d'exister, parce que son géniteur n'a pas daigné le reconnaître.

La majorité des enfants abandonnés cumulent un double handicap, celui d'une naissance « illégitime » et « illégale », sachant que la légitimité accompagne une reconnaissance sociale, celle du père, de la famille et permet une inscription généalogique, le caractère légal lui, est dans le cadre de la loi est donc d'ordre juridique (**Rw (2015)**)

-L'histoire de l'enfance abandonnée :

Le placement familial a été pratiqué dès la plus haute antiquité (Soulé (1968)) c'est-à-dire que l'enfant abandonné est élevé par une famille autre que sa famille naturelle ex : Moïse qui a été recueilli après avoir été exposé et confié à la nature.

1- Les Barbares, protégeaient la naissance ;

Interdisaient l'avortement et l'infanticide mais toléraient la mise en esclavage des enfants abandonnés.

2- Les hébreux, dans leur esprit, étaient pour la conservation et la propagation de l'espèce. On ne connaissait ni l'avortement, ni l'infanticide.

La loi hébraïque prescrivait le recueil des enfants sans parents dans une autre famille de la tribu.

3- Les Egyptiens, eux considéraient les enfants naturels comme des enfants légitimes, ils étaient traités avec une grande humanité et tendresse.

4- les perses, les phéniciens et les carthaginois enterraient les enfants vivants, ils ont contrôlé la démographie avec sévérité.

5- Les hindous, eux ont mis à mort leurs filles par milliers.

6- Les chinois abandonnaient leurs enfants qu'ils ne pouvaient plus nourrir en les jetant dans un fleuve ou dans la rue où ils sont ramassés après par les chars.

7- Chez Les grecs, l'infanticide était non seulement permis mais aussi ordonné par la loi, l'enfant était abandonné dans des lieux déserts ou déposé dans une forêt, condamné à devenir la proie des bêtes féroces.

Œdipe a eu le même sort, mais fut sauvé par des bergers (**Brulé (2009)**).

8- Chez les romains, la condition des enfants trouvés continue à être déplorable. Parmi eux, de nombreux héros, comme Romulus et Remus qui ont été sauvés par une louve.

9- Avec l'ère chrétienne, tous les hommes, quel que soit leur naissance, sont déclarés frères devant Dieu, avec les mêmes droits.

Le christianisme a lutté contre le pouvoir absolu sur la vie et milité contre l'avortement et l'infanticide, l'esclavagisme et la vente des enfants. En 374 après Jésus-Christ, la loi décide même que « celui qui expose son enfant encourt une condamnation capitale ».

10- Dans la société préislamique, le père disposait du droit de vie et de mort sur ses enfants, enterrait même ses filles vivantes. Par la suite, ces pratiques ont été condamnées par la venue de l'islam (Coran) mais, l'adoption est interdite et remplacée par la hadhana ou la Kafala qui est la prise en charge d'un orphelin jusqu'à sa majorité ; il s'agit d'une tutelle sans filiation. « *Il (ALLAH) n'a point fait de vos enfants adoptifs vos propres enfants. Ce sont des propos [qui sortent] de votre bouche. Mais Allah dit la vérité et c'est Lui qui met [l'homme] dans la bonne direction. Appelez-les du nom de leurs pères: c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés.* » (Sourate 33 verset4-5). lorsque ce verset est descendu, Zaïd, adopté initialement par le prophète Mohamed (qu'Allah prie sur lui et le salue) a été affilié par la suite à son père biologique » Zaïd Ibn Hârithah »

(www.facebook.com/notes/islam-hadith-citations-coraniques). L'enfant adopté n'aura jamais les mêmes droits d'héritage qu'un enfant légitime, mais il est permis que le père adoptif fasse de son vivant, un testament en faveur de son fils ou de sa fille adoptive (www.ummah.com/islam).

11-A partir du Moyen Age et de la Renaissance :

Divers systèmes de recueil ont existés : En France, l'exposition des enfants aux portes des églises remonte au IVème siècle

12- 1638 : première maison, dite de la Couche, fondée par Saint-Vincent-de-Paul est ouverte à Paris.

Elle donne lieu, plus tard, à l'hôpital des Enfants Trouvés.

13-La Révolution de 1789 changea complètement en France la situation des enfants abandonnés ; elle les plaça tous sous l'empire d'une juridiction uniforme : Tout individu a droit à la vie et à l'instruction.

Remplacer les initiatives charitables par une organisation officielle ayant son budget et ses obligations propres.

Faire disparaître les différences entre les enfants abandonnés légitimes et illégitimes en les recouvrant tous du vocable "d'orphelin".

14- La loi du 28 juin 1793 déclare les enfants abandonnés, enfants de la patrie. La Révolution confie les enfants abandonnés à des familles paysannes pour leur donner les meilleures chances d'intégration dans la société.

Il faut réhabiliter le « bâtard ».

L'enfant reste jusqu'à 18 ans sous la tutelle de l'état, mais devenant, après, libre de travailler à son compte.

L'adoption devient légale.

Allocations familiales pour les parents indigents et pour les filles-mères voulant garder leurs enfants.

Aide spéciale pour les enfants en bas âge.

15-Au 19e siècle : 30.000 nouveau-nés sont recueillis chaque année en France, (Moufalcon, 1836).

1985 : la gestion des enfants assistés est assurée par la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES).

20 novembre 1989 : premiers droits de l'enfant dans la convention internationale (ONU)
des droits de l'enfant :

Droit à une identité (nom/nationalité/relations familiales),

Droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux,

Droit d'expression sur toute affaire le concernant,

Droit à une protection adaptée à sa condition de minorité dans le travail et l'information.

Aujourd'hui en France 23000 familles cherchent à adopter, malheureusement plus de 80 enfants adoptés sont abandonnés chaque année. Les adoptions sont vouées à l'échec, les spécialistes parlent carrément d'un cas sur dix.

Il y a très souvent l'enfant rêvé et l'enfant réel. Et les deux ne se rejoignent pas toujours.

2. Enfants abandonnés en Algérie :

Au lendemain de l'indépendance le législateur algérien reconduit la législation en vigueur particulièrement la loi

de 1904 autorisant légalement l'adoption qui figurait une pratique spécifique aux familles de notables ayant déjà une descendance. Cette pratique initiait des actions de bienfaisance envers des êtres abandonnés à la vie.

Plus tard le 30/12/1966 une Circulaire Ministérielle adressée aux mairies ordonne la prévalence du droit musulman sur le droit civil et interdire l'adoption, le problème de la révélation des origines se pose, des troubles de personnalité et des violences de l'adolescence seront les conséquences déchirantes entre l'enfant et sa famille adoptive (**Merdaci, (2009)**).

En Algérie, parmi les enfants en difficulté on trouve la tranche des enfants abandonnés.

Qui sont chaque année de plus en plus nombreux et qui passent la majeure partie de leur enfance dans des institutions, la plupart d'entre eux sont nés dans des hôpitaux, ensuite placés dans des pouponnières ou dans des cités d'enfance. Ces enfants sont privés non seulement de contacts avec des adultes stables et aimants mais aussi de l'apprentissage des valeurs familiales et des normes. (**Ladjali M, 1992**).

Ce qui engendre aussi des conséquences neuropsychiques souvent graves et troubles psychopathologiques à cause de la carence des soins maternels.

Les enfants étaient plus "objets" que "sujets", désignés par un matricule. Leur prise en charge par le personnel reflétait une attitude de "rejet" (enfants du péché). (**Boucebci, (1978)**).

Il faut signaler aussi que ces enfants sont aussi rejetés par leurs parents et la société entière ils sont considérés comme « wlid el harem » alors qu'ils ne sont que des victimes.

Quant à leurs mères elles sont doublement victimes : d'abord parce qu'elles sont abandonnées par le père de l'enfant, ensuite parce qu'elles doivent abandonner et malgré elles leur propre enfant, faute de moyens pour l'élever (**Ladjali M(1992)**)

Depuis l'Indépendance Algérienne, le nombre d'enfants illégitime est comme le suivant: (**Yaker(1975)**).

1965 : 324 enfants- 1968 : 1428 enfants - 1969 : 1093 enfants - 1970 : 1327 enfants - 1971 : 1620 enfants.

1977 on relevait : 7 pouponnières avec un effectif de 970 enfants et 11 cités d'enfance avec 1887enfants abandonnés (**Boucebci, 1978**).

1978 : 11710 enfants

1987 : 33500 enfants dont 10340 en placement familial

1990 : l'AAEFAB (L'Association Algérienne Enfance et Familles d'Accueil Bénévole) a réussi à convaincre le Haut Conseil Islamique d'examiner la possibilité de permettre aux parents, ayant pris un enfant en kafala, de lui donner le patronyme de la famille. Les exégèses, qui se sont penchés sur la question, ont conclu que l'islam ne s'oppose guère à cette optique.

13 janvier 1992 : Le décret n°92-24 autorise la concordance de nom entre le parent "kafil" et l'enfant "makfoul", mais non validé encore sur les registres de l'Etat Civil.

En 2006 : Sur 3 900 enfants sans famille recensés, 2 016 ont été placés chez des familles dans le cadre de la kafala et 144 autres chez des familles algériennes installées à l'étranger. (www.djazairess.com).

Selon les données officielles, quelque 30 000 enfants, nés hors mariage, ont été recensés ces dix dernières années dans le pays (www.forum-Algerie.com), une fréquence annuelle de :

3 000 naissances illégitimes chaque année.

Les associations et les organismes non gouvernementaux, qui se préoccupent des femmes et des enfants en détresse, doublent carrément la statistique, en avançant que le nombre des bébés nés sous X va au-delà du seuil de 7 000 naissances chaque année (www.liberté-Algérie.com)

Les enfants privés de famille sont pris en charge par des établissements publics à travers toutes les wilayas du pays. Ils sont régis par le décret exécutif n°12/04 du 10 safar 1433 correspondant au 04 janvier 2012 portant statut type des établissements pour enfants assistés.

Ils sont chargés d'accueillir et de prendre en charge de jour comme de nuit les enfants privés de famille de la naissance à l'âge de 18 ans.

En 2013 : De nombreuses pouponnières, ouvertes dans l'ensemble des wilayas (37 wilayas), accueillent les enfants abandonnés âgés de 0 à 6 ans.

13 cités d'enfance dont 7 wilayas pour garçons ,4wilayas pour filles et 2wilayas mixtes, tous les enfants sont âgés de 6 à 18ans.

La prise en charge de ces enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, psychologues, infirmiers, éducateurs(es), assistants (es) sociaux et assistantes maternelles . Cette prise en charge reste insuffisante devant le peu de moyens adéquats mis par l'état. Les familles attendent plus de 2 ans pour accueillir un enfant. Le dossier pour la kafala met beaucoup de temps. Sur plus de 400 demandes exprimées en moyenne annuellement, seulement 150 cas aboutissent. La famille kafala a toujours le libre choix du sexe et de l'âge de l'enfant.

Une enquête sociale, économique et psychologique doit se faire sur les lieux pour s'assurer que l'enfant grandira dans des conditions favorables. Une fois l'enquête bouclée, les dossiers présentés doivent passer par une commission présidée par le directeur de la DAS qui décidera au cas par cas du placement de chaque bébé.

L'enfant recueilli peut être de filiation connue ou inconnue. Il est régi par les dispositions de l'ordonnance n°05/02 du 18 moharrem 1426 correspondant au 27 février 2005. La protection de remplacement « Kafala » est accordée par devant le juge par un acte légal.

La « kafala » confère au kafil la tutelle légale et lui ouvre droit aux mêmes prestations familiales et scolaires que pour l'enfant légitime.

Le titulaire du droit de recueil légal « kafil » doit : (<http://www.msnfcf.gov.dz>;juin2013).

- Etre de nationalité algérienne ;
- Etre de confession musulmane ;
- Jouir de ses facultés physiques et mentales ;
- Avoir des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de l'enfant et de la famille ;
- Justifier d'un logement décent et salubre.

3. Retard scolaire chez l'enfant abandonné :

Avant l'époque de notre civilisation technique, les métaphores psychiques étaient plutôt végétales : un enfant qui se développait mal s'appelait mauvaise graine ou mauvaise herbe qu'il convenait d'arracher (**Cyrulnik, (2004)**). Alors que l'enfant n'est qu'une personne humaine, et l'immaturité de son appareil psychique le rend pendant longtemps dépendant des adultes et l'un de ses droits les plus précieux, c'est d'être aimé, protégé, soigné, éduqué et scolarisé. La scolarisation chez nous en Algérie est obligatoire et gratuite de 6 à 16 ans .La Constitution algérienne garantit le droit à l'enseignement pour tous. Les enfants abandonnés vivant dans des cités d'enfance rejoignent eux aussi les écoles du secteur public de leur quartier, mélangés avec les autres élèves venant des milieux familiaux. Le retard scolaire est composé de 2 mots : Retard et Scolaire

Retard veut dire : Le fait d'arriver trop tard, le fait de piétiner, de ralentir, d'être ajourné (**Robert(1992)**)

Sur le plan médical il a aussi le sens du retard mental, retard psychomoteur, ralentissement du développement des facultés intellectuelles.

Etat de quelqu'un dont le développement mental ou physique est lent (**Robert(1992)**).

Scolaire : » relatif ou propre à « l'école », à l'enseignement qu'on y reçoit et aux élèves qui le fréquentent.

Le **retard scolaire** : est le retard d'un élève par rapport à son niveau prévu, provoqué par un ou des redoublements ou une entrée tardive dans le système scolaire(**Wikipédia**) Le **redoublement scolaire** selon Larousse (**ou doublement scolaire**) est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe (Pillet J, 1969).Il est lié à l'échec scolaire, mais connaît des causes très diverses comme :

Précocité intellectuelle dévalorisée, troubles d'apprentissage qui peut être relié(au langage, à la lecture, à l'écriture à l'arithmétique), Les TED (troubles envahissants du développement) :

regroupe les troubles sévères du développement de l'enfant, exemple : [l'autisme](#)

-Les TFC (troubles des fonctions cognitives) : ensemble des symptômes incluant les troubles de la mémoire, de la perception et des difficultés à résoudre des problèmes

-Des troubles de [l'anxiété](#), des [phobies](#)

-Les troubles sensoriels : [auditifs](#), [visuels](#)

-Les troubles moteurs

-Des [maladies chroniques](#)

-Les [troubles du sommeil](#)

-Causes culturelles et socio-économiques comme :

Les élèves de milieux défavorisés les élèves vivant dans une famille monoparentale sont plus susceptibles d'être en échec

Une mauvaise alimentation peut impacter les résultats d'un enfant.

Causes psycho-affectives : L'environnement affectif peut jouer un rôle très important. Des événements familiaux comme le divorce des parents, le décès d'un membre de la famille peut affecter les résultats scolaires de l'élève

Dépression : impuissance à exister dans l'environnement familial et impossibilité à affronter les exigences de la vie sociale et scolaire ou à supporter les échecs. Peu de participation dans la vie quotidienne. L'enfant est décrit comme passif, inquiet, frustré, sujet aux troubles du sommeil.

Estime de soi : image de soi négative, diminution de l'estime de soi pouvant amener à une exclusion sociale.

Stress et l'anxiété : se caractérise par divers troubles et manifestations psychosomatiques (mal de ventre, vomissement, bégaiement, fatigue)

4. La population enquêtée en (جيتلي ف 1987)

Notre enquête s'est déroulée dans des écoles publiques, Le nombre total était de 108 élèves réparti en 2 groupes

Groupe A 54 élèves abandonnés vivant dans des cités d'enfance âgés entre 9 et 15 ans

Groupe B 54 élèves vivant en famille chez leurs parents biologiques âgés entre 8 et 13 ans

Le but de cette étude est de comparer le rendement scolaire entre les 2 groupes de la 3^{ème} année à la 6^{ème} année primaire.

-Les outils utilisés sont :

1-Les tests de rendement en langue et en mathématiques

Pour la langue on a pris en considération : la compréhension, la grammaire, la conjugaison, l'expression écrite et orale.

Pour les mathématiques : on a pris en considération : la connaissance des nombres, les quatre opérations (l'addition, la soustraction, la division, et la multiplication), le poids, les mesures et des exercices.

2-Le test d'intelligence : de Ahmed zaki Saleh, basé sur la perception afin de montrer la différence et la ressemblance des images. (احمد زكي صالح، 1972)

3-Le test du bonhomme selon Goodenough : L'enfant obtient 1 point à chaque fois qu'il représente une partie du corps donné à son bonhomme. En fonction du nombre de points obtenus à la fin, nous pouvons déterminer le QI de l'enfant (GOODENOUGH F L, 1957)

4-Le test de la famille de Louis Corman est un test projectif et imaginaire au cours duquel le sujet exprime sa personnalité, ses sentiments et ses expériences au travers d'une création spontanée, à savoir un dessin, ou bien une interprétation personnelle de figures données (Corman L, 1977)

5-L'entretien: il s'est déroulé avec les élèves (groupe A et groupe B) et leurs enseignants

6-Le questionnaire: il est destiné pour les enfants (groupe A et groupe B) et leurs enseignants.

Afin de connaître l'identité de l'enfant, sa santé physique, mentale, émotionnelle, sociale, matérielle et intellectuelle.

5. Résultats de la recherche :

1-Identité des élèves :

Selon les résultats de l'enquête il s'est avéré comme suit :

Tous les élèves du **groupe A**(54) ont vécu dans des cités d'enfance, parmi eux 15 filles à Misserghine (Oran), 39 garçons dont 17 à Ténès, 16 à Constantine et 6 à Oran. L'âge de ces enfants varie entre 9 et 15 ans.

Il faut signaler que parmi ces élèves :

27 d'entre eux (17 garçons et 10 filles) sont venus de la cité Bobillot d'Alger soit 50%.

20 ont connu le déplacement de l'hôpital, à la pouponnière ensuite à la cité de l'enfance, soit 37%.

7 ont connu le milieu familial mais abandonnés par celui-ci soit 13%. C'est suite à ces perturbations que l'enfant arrive à un âge avancé à l'école, contrairement aux élèves du **groupe B** (54) qui ont vécu tous dans leur milieu familial avec les 2 parents, frères et sœurs. Leur âge varie entre 8et 13ans.

2-La santé physique de l'enfant :

Les résultats de l'enquête nous ont montré qu'il n'y avait pas de grandes différences entre les deux groupes aussi bien sur le plan auditif, visuel et kinesthésique. Par contre on a trouvé que le groupe A présente des allergies par rapport au groupe B.

3-La santé mentale de l'enfant :

Les résultats de l'enquête nous ont montré qu'il y avait une grande différence entre la santé mentale du groupe A et celui du groupe B (tableau ci-dessous).

Les Facteurs	Groupe A	Groupe B	% A	% B	Différence entre A et B
Ne comprend pas	3 5	6	5%	8%	47%
Ne réfléchit pas	3 4	6	3%	1%	52%
Ne se souvient pas	3 5	7	6%	3%	53%
Se base sur le concret	4 6	1 4	5%	6%	59%
Ne se concentre pas	2 9	6	4%	1%	43%

On peut en déduire dans le tableau 1 que la majorité des enfants abandonnés (85%) se basent sur les choses concrètes pour comprendre les cours, contrairement à leurs camarades qui peuvent comprendre les choses abstraites. Ils ont aussi un problème de mémoire (66%), de compréhension (65%), de réflexion (63%)et de concentration(54%).

4-La santé émotionnelle de l'enfant

Les facteurs	Groupe		A		Différence Entre A et B
	A	B	A	B	
Manque de confiance	3 0	1 5	6%	8%	28%
Repli sur soi	2 0	9	7%	7%	20%
distract	3 6	1 1	7%	0%	47%
triste	3 9	1 3	2%	9%	48%
Peureux	2 7	6	0%	1%	39%

Nous remarquons dans le tableau 2 que la majorité des enfants abandonnés sont des enfants tristes (72%), distraits aux cours (67%) et manquent de confiance en eux (56%) contrairement aux autres.

Ils ont aussi le sentiment d'avoir peur (50%), peur de ne pas réussir leurs études et peur de l'avenir.

5-Le facteur social :

Les enfants du groupe A trouvent que leur moniteur de bon rapport avec eux (44%), d'autres le trouvent normal (35%), quant aux autres ils le trouvent dur 21%). Pour le groupe B la relation avec les membres de la famille est bonne

avec la mère 89%, avec le père 41%, et avec les frères et sœurs 54%.

Quant à l'école les deux groupes A et B aiment leur l'école (83%pour le groupe A), contre100%pour le groupe B) et aiment aussi leurs enseignants 70% pour le groupe A contre 89% pour le groupe B

Quant aux devoirs donnés par les enseignants, le groupe A est moins motivé à faire ses devoirs à la cité (50%) contre le groupe B (92%.) qui font leurs devoirs à la maison, aidés par leurs parents.

6-Le facteur économique :

Selon l'enquête effectuée 69% du groupe A disent qu'ils obtiennent des habits neufs chaque année à la rentrée scolaire et 31% par occasions. Il faut signaler aussi que les enfants portent des habits identiques parce que les responsables les achètent dans des entreprises nationales.

Quant à la nourriture 30% la trouvent bonne, 35% moins bonne, les autres la trouvent mauvaise (34%).

7-Le facteur intellectuel :

En ce qui concerne la **langue**, nous avons constaté comme suit :

niveau	Très bien	bien	moyen	faible	Très faible
Groupe A	7	10	24	7	6
Groupe B	4	5	15	0	0

Le tableau 3 nous confirme que le groupe A ne comporte que 7 élèves qui ont un très bon niveau en langue soit (13%) par rapport au groupe B qui sont au nombre de 24 soit (44%). Pour le niveau bien on peut dire que les deux groupes se rapprochent 18% par rapport à 27%. Pour le niveau moyen on trouve 24 élèves du groupe A Soit 44% contre 15 élèves du groupe B soit 27%. Pour le niveau faible et très faible, on les retrouve que chez le groupe A uniquement.

Concernant la **lecture** :

niveau	Très bien	bien	moyen	faible	Très faible
Groupe A	7	12	16	15	4
Groupe B	30	13	11	0	0

Le tableau 4 nous confirme que le groupe A ne contient que 7 élèves qui ont un très bon niveau en lecture soit (13%) par rapport au groupe B qui sont au nombre de 30 soit (66%). Pour le niveau bien on peut dire que les deux groupes ont presque le même niveau. Pour le niveau moyen on trouve 16 élèves du groupe A Soit 16% contre 11 élèves du groupe B soit 20% Pour le niveau faible et très faible, on les retrouve que chez le groupe A uniquement.

Concernant l'**écriture**

niveau	Très bien	bien	moyen	faible	Très faible
Groupe A	8	10	20	10	6
Groupe B	27	19	8	0	0

Le tableau 5 nous confirme que le groupe A ne contient que 8 élèves qui ont un très bon niveau d'écriture soit (14%) par rapport au groupe B qui sont au nombre de 27 soit (50%). Pour le niveau bien on peut dire que le groupe A est moins bien que le groupe B. Pour le niveau moyen on trouve 20 élèves du groupe A Soit 37% contre 8 élèves du groupe B soit 14%. Pour le niveau faible et très faible, on les retrouve que chez le groupe A uniquement.

Concernant les **mathématiques**

niveau	Très bien	bien	moyen	faible	Très faible

Groupe A	4	6	26	9	9
Groupe B	1	2	18	4	0
	2	0			

Le tableau 6 nous confirme que le groupe A ne contient que 4 élèves qui ont un très bon niveau en math (7%) par rapport au groupe B qui sont au nombre de 12 soit (22%). Pour le niveau bien, le groupe A contient 6 élèves soit 11% par rapport au groupe B qui contient 20 élèves soit 37%. Pour le niveau moyen on trouve 26 élèves du groupe A Soit 48% contre 18 élèves du groupe B soit 33%. Pour le niveau faible et très faible, on les retrouve plus chez le groupe A que chez le groupe B

Il s'avère aussi selon les enseignants que les élèves du groupe A occupent presque les dernières places au classement entre 15 et 35^{ème} place, contrairement à leurs camarades du groupe B. Quant à la moyenne générale de l'année, elle varie entre 3/10 à 9/10 chez le groupe A, et de 5/10 à 9/10 et plus chez le groupe B.

D'après les appréciations de leurs enseignants, la majorité des élèves du groupe A sont entre la catégorie moyens et faibles contrairement au groupe B dont la majorité sont dans la catégorie bons et moyens. Les résultats statistiques de T student confirment qu'il y a une forte corrélation de 0,001 entre le groupe A et le groupe B concernant, la langue et les mathématiques.

8-Le dessin du bon homme et le test d'images

Les résultats statistiques nous ont révélé qu'il n'y avait pas de corrélation entre les 2 groupes concernant le dessin du bonhomme et le test d'Ahmed Zaki Saleh.

9-Le dessin de la famille :

On a pris seulement 6 cas pour chaque groupe, et il s'est avéré à travers leurs dessins que les élèves du groupe A n'ont pas une vraie notion de la famille et le rôle de chaque membre de cette dernière, trois d'entre eux ont repris la famille de Mustapha et Zina du livre de la 3^{ème} année primaire. Les autres ont dessiné le foyer dont lequel ils vivent, pour eux la cité de l'enfance est leur propre famille. Quant au groupe B tous les élèves ont une notion de la famille, seulement, soit ils ont supprimé un membre ou rajouté un autre, dont deux ont dessiné une famille imaginaire.

Conclusion :

D'après les résultats obtenus, nous avons constaté que la majorité des enfants abandonnés ont un retard scolaire aussi bien en langue, en lecture, en écriture et en mathématiques. Les causes sont dues aux facteurs physiques, mentaux, émotionnels et sociaux.

Sur 54 enfants, 47 d'entre eux soit 87% n'ont pas connu d'endroit stable, ni la chaleur familiale, ils ont été perturbés pendant toute leur enfance sur tous les plans et cela grâce aux ruptures successives qui ont rendu l'attachement difficile ou même impossible.

Toute rupture des liens d'attachement fragilise le développement de l'enfant aussi bien sur le plan somatique, affectif, cognitif et social. C'est pour cela une prévention précoce est

nécessaire. Ce sont les enfants abandonnés qui ont droit à une famille et non pas une famille qui a besoin d'un enfant. Parmi les droits on a :

Droit à la protection de son identité avant la majorité.

1-Droit à la vie en interdisant l'avortement (sauf sur prescription médicale)

Droit à l'adoption dès le plus jeune âge.

2-Droit au nom

- Si le géniteur est connu : Droit à L'ADN

-Si le géniteur n'est pas connu : La mère doit donner son nom et sa nationalité à l'enfant.

-Si les géniteurs sont décédés, l'enfant doit être placé dans un centre d'adoption adapté.

- Si l'enfant est pris en adoption, l'adoptant doit lui donner son nom.

IL serait temps d'ajouter dans le livret de famille une nouvelle page intitulée « **Kafil-Makfoul** » afin d'intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil.

3-Simplification de la procédure d'adoption :

Droit à la protection de son identité avant 18 ans

Encourager l'adoption et la faciliter en enquêtant sur les parents adoptifs

Droit à la révision du placement

Droit à retrouver sa famille selon le besoin

Droit à la santé et au bien-être physique, moral et psychique.

Droit aux soins spéciaux en cas d'handicap et à la prise en charge

Droit à la sécurité sociale

Droit à la scolarité et faire un suivi psychologique de l'enfant abandonné dans l'école afin de mieux l'intégrer.

Droit à la non-discrimination

Droit à la protection contre la torture, l'enfermement et l'enlèvement.

Droit contre la drogue, la violence et l'exploitation sexuelle.

Après la majorité :

Droit d'être un citoyen libre - Droit à une vie privée - Droit au logement - Droit au travail- Droit à la sécurité sociale-

Droit de donner son avis et d'exprimer ses idées -Droit de choisir sa religion - Droit de se réfugier dans un autre pays

(Copyright@cideff,2011)

Les droits de la mère-célibataire :

Afin de réaliser tous ces droits il faudrait la participation de :

1-Ministère de la solidarité:

-Créer des maisons d'accueil mères- enfants pour préserver le lien et prévenir l'abandon

-Donner des allocations familiales pour les mamans qui veulent garder leur enfant

-Donner une prime de rendement mensuel pour les mamans qui ne travaillent pas.

-Donner des bourses pour les enfants scolarisés

-Informers les citoyens par le biais des médias afin de donner leur zakat à ces enfants.

-Faire des formations spécialisés pour le personnel des pouponnières et cités d'enfance.

2-Ministère de l'habitat :

-Offrir un toit pour les mamans qui veulent garder leur enfant.

- Offrir des logements sociaux pour les célibataires qui veulent se marier.
- Prévoir des quotas de logements sociaux pour les familles monoparentales.

3-Ministère de la justice :

-Procéder à une poursuite judiciaire des pères connus par les mères surtout pour les cas de viol.

4- Ministère de l'éducation national :

-Intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires avant la puberté pour inculquer aux futurs citoyens et citoyennes leurs responsabilités et prévenir les grossesses non désirées

- Bannir les expressions qui portent atteinte à la mère et l'enfant (fille-mère, mère célibataire enfant abandonné, enfant illégitime.

5- Ministère de l'information :

-Informers la population de ce qui se passe.

Bibliographie:

1. Ajuriaguerra. J (1970). **Manuel de psychiatrie de l'enfant**, Paris VI : Edition Masson.
2. Arfouilloux,JC(1983). **Enfants tristes**, France : Toulouse , Edition Privat.
3. BOUCEBCI Mahfoud (1978). **Société et développement**, Algérie, Edition SNED.
4. BRULE Pierre (2009). **L'exposition des enfants en Grèce antique : une forme d'infanticide**, France : édition l'harmattan.
5. Cyrulnik Boris, (2004) **Les enfants qui tiennent le coup**, Paris :édition hommes et perspectives.
6. GOODENOUGH Florence L (1957). **L'intelligence d' après le dessin** - le test du bonhomme, Paris : Presse universitaire de France.
7. LADJALI Malika(1992). **Tous les soins pour mon enfant**, Alger, ENAL, 2 edition.
8. MERDACI Mourad (2009). **Folies et clinique sociale en Algérie**, France : édition l'Harmattan.
9. Moufalcon Jean Baptiste(1836). **Histoire statistique et moral des enfants trouvés**,Paris.
10. PILLET Jacqueline (1969). « **La mesure du retard scolaire en France et dans les pays africains d'expression française** », **Cahiers d'études africaines** ,Volume 9 , Numéro 36
11. Robert- Paul (1992) **Dictionnaire Alphabétique et analogique de la langue Française**, Paris : Parmentier.
12. SOULE Michel (1964): **Le placement familial – techniques et indications**.Paris: Presse universitaire de France
13. VERDIER P, SOULE M, (1986) : **Le secret sur les origines**, Paris :ESF
14. YAKER Amel (1975): **contribution à l'étude de la carence affective précoce**, DEA de psychologie Faculté des lettres, Alger.
15. Zerdoumi Nafissa (1975). **Enfant d'hier, l'éducation de l'enfant en milieu traditionnel Algérien**, Paris : Maspero.
16. VIDAILHET Colette (Professeur émérite de Pédopsychiatrie)

17. القرآن الكريم

18. أحمد زكي صالح (1972)، علم النفس التربوي، الجزء الثاني، مصر: مكتبة النهضة المصرية.

19. فريدة جيتلي (1987)، "التأخر الدراسي عند الطفل اللاشعري في الجزائر"، رسالة لنيل شهادة الماجستير في علم النفس جامعة الجزائر:

معهد علم النفس وعلوم التربية.

20. Cukier-Hemeury Françoise (1993) : Filiations, ruptures, perspectives / Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie : n° 21, 1993)
21. Ministère de la santé(1981) : Statistiques concernant l'enfance assisté, direction de l'action médico-sociale.
22. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/abandonner/27>)
23. <http://www.kafala.fr/85-articles/algerie/146-la-prise-en-charge-des-enfants-abandonnes-reste-insuffisante>
24. <http://www.liberte-algerie.com/enquetes/plus-de-3-000-bebes-abandonnes-chaque-annee-la-pouponniere-de-palm-beach-en-accueille-une-bonne-partie-123435>
25. <http://www.persee.fr/web/revues>
26. <http://matricien.org/patriarcat/sociologie/abandon/>
27. <http://www.djazairess.com/fr/infosoir/73762>
28. <http://www.coeuradoption.org>
29. <http://www.ummah.com/islam>
30. <http://www.msnfcf.gov/dz/juin2013>